

Procès verbal de la réunion du conseil municipal
du 21 décembre 2023 à 20h00

Étaient présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1^{er} adjoint au Maire,
- Mme Josiane GUITOU, 2^{ème} adjointe au Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3^{ème} adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Martin LANDMAN, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- M. Baptiste MAES, conseiller municipal,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,

Ont donné pouvoir :

- Mme Eliane POIGNET à Josiane GUITOU,
- M. Christian DIAS DE SOUSA à Mme Aurélie NICKERT,
- Mme Sandrine FRAYSSE à M. Patrick BERNARD,
- Mme Virginie LE ROY à M. Martin LANDMAN.

Madame Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance.

[Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2023](#)

Le PV est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

[Candidature gérant de l'Alouette](#)

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Suite au rendez-vous avec M. ENAS Mario et le groupe de travail pour le restaurant l'Alouette, Monsieur le Maire présente sa candidature et son projet à l'ensemble du conseil municipal.

Le projet de M. ENAS est d'ouvrir le restaurant avec pour spécialité une cuisine italienne. L'ouverture est prévue courant avril.

[Avenant du contrat de détachement de Raphaël CLUZEL](#)

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que la convention de détachement de poste avec Le Pech de Gourbière concernant M. Raphaël CLUZEL arrive à échéance le 31 décembre 2023 ; Mr le Maire propose le renouvellement de cette convention du 1^{er} janvier au 31 mars 2024.

[Devis entretien et réparation de l'appartement et de l'annexe de Cieurac](#)

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal 2 devis de M. Patrice Gagey.

Le 1^{er} devis, pour le remplacement du groupe VMC et le changement des spots défectueux à l'appartement au-dessus de l'ancienne école pour un montant de 724,80 € T.T.C.

Le 2^{ème} devis, pour le remplacement de la commande thermostatique du plancher chauffant de l'annexe de Cieurac pour un montant de 1 101 € T.T.C.

[DM budget assainissement achat autoportée](#)

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal que les crédits ouverts aux articles du budget assainissement 2023 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires pour l'achat de l'autoportée.

[Délibération tarif eau et assainissement 2024](#)

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal d'un courrier de la SAUR concernant la revalorisation de la redevance eau et assainissement pour l'année 2024.

Le conseil municipal maintient les mêmes tarifs que 2023.

*Eau : Abonnement 26,61 € et prix du m³ 0,3326 €

*Assainissement : Abonnement 89 € et prix du m³ 1,12 €

[Aménagement de la traversée](#)

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire fait le rappel à son conseil municipal du projet d'aménagement de la traverse du bourg. Il explique que dans le cadre de ce dossier de requalification des espaces publics, de la sécurisation de la traversée, valorisation des entrées du village et la réalisation d'une liaison cyclable et

piétonne, il y a possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de L'Etat au titre de la DETR 2024. Cette demande doit être déposée avant le 15 janvier 2024.

L'estimation financière du projet s'élève à la somme de : 1 175 097.00 € HT et se décompose de la manière suivante :

Travaux :	1 076 850.00 € dont 145 000.00 € de voirie départementale
Honoraires :	
MOE	67 965.00 €
SDAIL-AMO	18 312.00 €
Géomètre	4 890.00 €
Diagnostic phytosanitaire	1 080.00 €
Coordonnateur SPS	6 000.00 €

Mr le Maire présente le plan prévisionnel de financement :

Agence de l'Eau Adour Garonne (fonds vert, désimperméabilisation des sols)	70 000.00 €
DETR	284 879.10 €
Région OCCITANIE	80 000.00 €
FAST Département 46	137 500.00 €
Dotation Amandes de police	9 000.00 €
Fonds de concours Département 46	145 000.00 €
Reste à charge communal	448 217.90 €

Délibération reversement de l'excédent d'exploitation du budget annexe au budget principal

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal les dispositions prévues qui indiquent que le versement d'un excédent de budget annexe vers le budget général est admis sous réserve de 3 conditions cumulatives.

Le budget de l'eau est excédentaire de 30 000€ sur la section d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement sont remplies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide du reversement de 30 000€ d'excédent de fonctionnement du budget M49 eau de la commune à la section fonctionnement du budget général M14 de la commune.

Appartement de l'école.

Rapporteur : Mme Josiane GUITOU

à l'unanimité

Mr le maire expose au conseil municipal les problèmes d'isolation de l'appartement au-dessus de l'école ce qui entraîne des difficultés pour la locataire pour le chauffer correctement.

Mr le maire cède la parole à Mme Josiane GUITOU qui présente au conseil les démarches entreprises. Afin d'envisager les travaux nécessaires pour remédier à cet état de fait, il a été demandé à l'entreprise Aterplo un diagnostic de performance énergétique (DPE). Ce dernier donne un résultat du classement à F soit un logement difficile à chauffer. Après réflexion, le conseil municipal décide de 2 mois de gratuité du loyer à la locataire Mme Jennifer ROSELLE.

De plus, un devis est demandé à l'entreprise A2L pour un audit énergétique nécessaire afin de bien qualifier les travaux nécessaires et les demandes d'aides possibles dans ce cas de travaux.

Mme Josiane GUITOU expose que la toiture coté route départementale est en mauvais état. Des demandes de devis pour la réfection de la toiture, l'isolation des combles, la cage d'escalier et de la chaufferie ont été faites auprès d'entreprises locales.

Fin de séance à 22h15.

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Josiane GUITOU